FLASH INFOS

Saint-Perreux

Novembre 2020

Edito

Le Jour d'après

Malgré un très bel été ensoleillé, la situation sanitaire a imposé un changement dans la destination de nos lieux de vacances. Certains d'entre nous sont partis généralement à la découverte de notre belle région de Bretagne et d'autres sont restés chez eux.
Si les nombreuses directives sanitaires rythment notre vie d'élus depuis maintenant plus de 9 mois, elles vous impactent aussi dans votre quotidien.
Le vivre ensemble si prégnant à Saint-Perreux est à l'arrêt total, plus d'activités portées par nos associations, plus de moments conviviaux entre nos habitants organisés par la municipalité …
Cependant de nouvelles et belles relations se sont créées entre voisins, démontrant ainsi cette solidarité Pérusienne, je suis persuadé qu'elle est l'essence même de notre ADN ici à Saint-Perreux.
Je reste confiant en la capacité de notre pays quant à relever le défi de proposer un vaccin pour tous en 2021, cet espoir espéré est à portée des laboratoires.
Mais il nous faudra encore de la patience et dans un premier temps pour les fêtes de fin d'année qui seront différentes.
Mais je vous l'assure mes chers concitoyens, ***le jour d'après, avec l'ensemble de nos associations, nous organiserons un beau moment festif.***

Vive Saint-Perreux

Lionel JOUNEAU
Maire de Saint-Perreux

Evénements communaux :

- 17 janvier : Vœux du Maire
- 25 février : Après-midi intergénérationnel : jeu de société
- 27 mars : Matinée environnement
- 18 avril : Repas des aînés
- 30 avril : Sortie cinéma pour les aînés

A venir

07 mars : Rando des civelles - ASL
13 mars : Soirée créole – FC St-Perreux
26 mars : Soirée Débat - La Pérusienne
28 mars : Bourse Puériculture - Les p'tits l'Oust'iks

Mairie - 1 rue de la Mairie - 56350 Saint-Perreux
Tél. : 02 99 71 19 81 - Fax : 02 99 72 17 94 - mairie-st-perreux@wanadoo.fr - www.saint-perreux.fr
Horaires d'ouverture : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h-15h/17h30 - Mercredi : 8h30-12h
Fermé le Samedi

Erratum dans le Flash de Juillet : il faut lire pour la commission communication :

COMMUNICATION	Rédaction des flashes info et du bulletin municipal Animation du Site Internet Panneau lumineux Réseaux sociaux	GUIMARD Joëlle KERVADEC Patrice REGENT Anne-Sophie SEGUY Michel	JOUVANCE Emilie GUILLEVIC Richard GUIGUIN Hervé GUIMARD Benoît

Informations municipales

Permanences du maire et des adjoints

Jour	Horaires		Délégation
Samedi	**9h00 – 12h00**	**Lionel JOUNEAU - Maire**	
Vendredi	**17h00 – 18h00**	**Marie-Thérèse THÉOU - 1ère Adjointe**	**FINANCES - RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE - VIE ECONOMIQUE - APPEL D'OFFRES - FUSION DES COMMUNES**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**Patrice KERVADEC - 2ème Adjoint**	**VIE ASSOCIATIVE - ACTION SOCIALE - NATURE ET ENVIRONNEMENT - ILLUMINATIONS - EMBELLISSEMENT ESPACES VERTS**
Vendredi	**Sur rendez-vous**	**Joëlle GUIMARD - 3ème Adjointe**	**COMMUNICATION - MEDIATHEQUE - FORMATION DES ELUS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**
	Sur rendez-vous	**Patrick LEMESLE - 4ème Adjoint**	**BATIMENTS - MATERIELS - ECLAIRAGE PUBLIC**
	Sur rendez-vous	**Anne-Sophie RÉGENT - Conseillère Déléguée**	**ENFANCE JEUNESSE C.I.A.S.**
	Sur rendez-vous	**Gérard MONTOIR - Conseiller Délégué**	**PLU URBANISME - VOIRIE ASSAINISSEMENT INONDATIONS**

Etat Civil

Mariages :

- 21 août 2020 : Philippe CAMSAT et Claudie LE BLÉVEC « 15 Rue du Bel Horizon »

Naissances :

- 22 juin 2020 : Jeanne DUCHÊNE, fille de Pierre-Emmanuel DUCHÊNE et de Pauline LABESSE « 9 Impasse du Carouge »
- 18 juillet 2020 : Awena PIRIS LECLAIRE, fille de Oswald PIRIS et de Christèle LECLAIRE « 16 Rue sous-le-bois »
- 19 septembre 2020 : Gabin LECUYER, fils de Samuel LECUYER et de Stéphanie GABILLET « 11 Rue d'Allaire »

Décès :

- néant

Urbanisme

Déclarations préalables :

- CHAPIN Thierry pour une modification de façade et démolition d'un hangar « 4 Place de l'église »
- CONDETTE Séverine pour une clôture « 52 Rue d'Allaire »
- TUAL Alexandre pour une clôture « 23 Rue des Résidences de l'Oust »
- ROCHER Mathieu pour un carport « 16 Rue des Résidences de l'Oust »
- LUCAS Gérard pour une clôture et un muret « 10 La Pijouche »
- GICQUEL Christian pour une clôture « 13 La Mare »
- RENAUDIN Jacques pour une clôture « 1 Rue du Champ Maillard »
- REMINIAC Raoul pour pose d'une fenêtre de toit « 14 Rue d'Allaire »

Permis de construire :

- JOUAN André pour un carport « 36 la Graë »
- NOIREAULT Daniel pour un carport « 11 la Graë »
- SCI LA MONNERAISE pour un abri de jardin « 4 la Monneraie »
- ROYER Mathieu - LE TEXIER Emilie pour une maison d'habitation « Rue de la Chesnaie »

Action Sociale et RCSC

Vos élus en partenariat avec l'Action Sociale et la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) sont plus que jamais aux côtés des personnes les plus vulnérables. En cette période de confinement, prenons des nouvelles de nos proches et personnes les plus âgées.

Limitez vos déplacements ! Restez prudents !

RAPPEL : Port du masque obligatoire dans le bourg de Saint-Perreux

Commémoration 11 Novembre

Après le dépôt de la gerbe, Lionel Jouneau a effectué la lecture du message de la ministre, Mme DARRIEUSSECQ, à l'occasion de la journée nationale de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, dans un format réduit dû au confinement. Les soldats morts pour la France en 2020 ont ensuite été nommés.

CADRE DE VIE

Transition énergétique :

Dans le cadre de la transition énergétique, la rénovation thermique des foyers peut être éligible à l'obtention d'une prime versée par le gouvernement, « Ma Prime Rénov 2021 », que ce soit pour des travaux d'isolation ou le remplacement d'une chaudière au fuel par une autre source de chaleur plus écologique telle qu'une pompe à chaleur (PAC). Les travaux engagés dès le mois d'octobre 2020 seront éligibles à cette prime. Les ménages peuvent ainsi d'ores et déjà engager une démarche de travaux et ils déposeront leur demande d'aide à partir du 1er janvier 2021.

Elle sera accessible à tous les ménages occupants d'un logement construit depuis plus de deux ans, aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés (pour les travaux sur les parties privatives des logements), à différents niveaux d'aide selon leurs ressources : elle pourra financer jusqu'à 90% du devis de rénovation thermique pour les foyers les plus modestes, jusqu'à 40% pour les ménages les plus aisés.

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) *Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition*			
	MaPrimeRénov'Bleu	MaPrimeRénov'Jaune	MaPrimeRénov'Violet	MaPrimeRénov'Rose
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Les ménages qui effectuent des travaux qui permettent de sortir leur logement du statut de passoire thermique (classé F ou G sur l'étiquette de diagnostic de performance énergétique) pourront bénéficier d'un bonus de 1 500 € maximum. Pour l'obtenir, il sera nécessaire d'effectuer un audit avant les travaux.

La prime permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Ils doivent être réalisés par une entreprise reconnue Garante de l'Environnement (RGE).

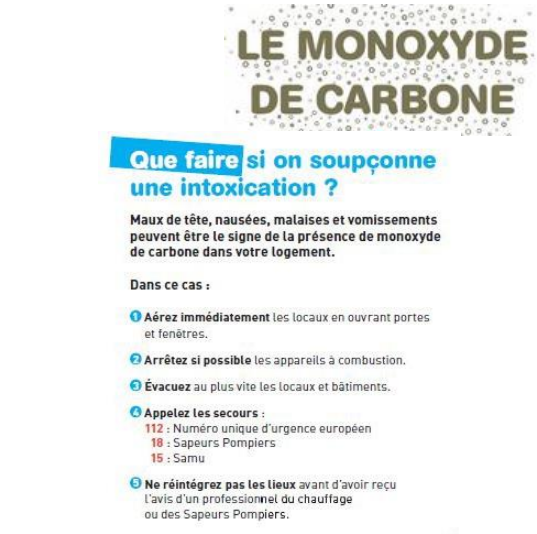

Emploi

Gestes d'Hygiène

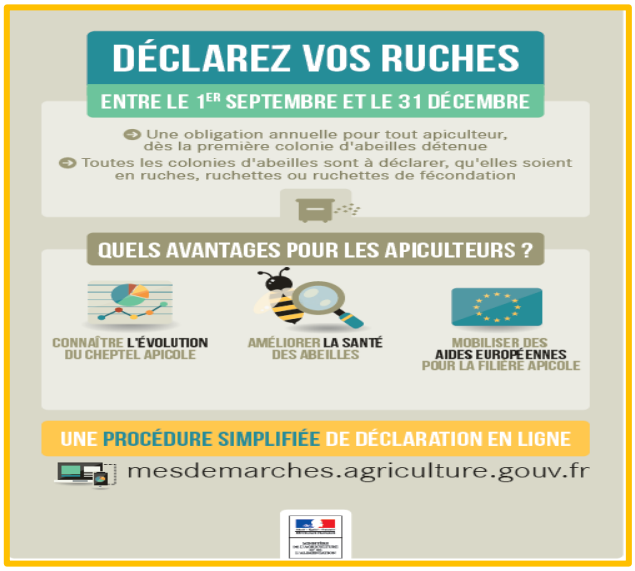

Déclaration des ruchers 2020

Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le récépissé est immédiatement adressé par mail en cas de déclaration en ligne. Il est également adressé par mail si l'apiculteur fourni une adresse électronique sur le Cerfa papier. Si l'apiculteur ne reçoit pas le récépissé, penser d'abord à vérifier les courriers indésirables ou spam, puis contacter l'assistance à la déclaration de ruches dans les plus brefs délais si cette vérification s'avère infructueuse (mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ; tél : 01 49 55 82 22). Noter qu'en l'application des règles relatives à la protection des données personnelles, il n'est pas possible de rééditer un récépissé après un délai de deux mois.

Réunions du Conseil Municipal

Extrait des comptes rendus des derniers Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après un extrait des principales décisions des derniers conseils municipaux.
L'intégralité des comptes rendus est consultable à la Mairie (affichage) ou sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr onglet Vie Municipale

SEANCE DU 18 AOUT 2020

PROJET DE VOIES DOUCES – CHOIX D'UN BUREAU D'ÉTUDE

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 30 juin 2020, les élus s'étaient prononcés en faveur d'une consultation auprès de bureaux d'études, afin de se voir proposer des esquisses d'aménagement de voies douces communales et liaisons intercommunales et de suivre ensuite le projet. Il faut rappeler également qu'une subvention auprès de l'Etat, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 100 000 €, nous sera allouée pour ce projet à condition que le dossier de demande de subvention soit déposé avant le 30 septembre et que les travaux débutent avant le 31 décembre 2020. Compte tenu du délai imposé, dès le mois de juillet, nous avons fait appel à candidature pour ce projet d'aménagement de voies douces et trois dossiers ont été déposés. La commission « Appel des Offres » a analysé les trois offres réceptionnées et a proposé à l'assemblée délibérante de retenir le bureau d'Etude suivant : A'DAO URBANISME « 11 Allée du Bâtiment » 35000 RENNES, pour un montant de 16 780.00 € HT. Le Conseil Municipal a retenu cette offre.

ILLUMINATIONS

Le Conseil Municipal a accepté la proposition de la commission « Illuminations » de reconduire la location de décorations de Noël pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 3373.66 € TTC et d'acquérir des guirlandes supplémentaires d'un montant de 1 346.40 € TTC pour illuminer deux bâtiments communaux à savoir la mairie et la chapelle auprès de la Société ADICO de Fay de Bretagne.

INFORMATIONS

Convention Région/Commune : L'entretien des abords de l'Oust qui débute du cimetière de l'Oust jusqu'au barrage de la potinais est de la compétence de la Région. Une convention d'exploitation entre la Région et la commune va être établie pour que la commune puisse intervenir à l'entretien courant des abords de la rivière.

La jussie : Cette plante invasive ne cesse d'envahir nos cours d'eau Oust et Arz. Une campagne d'arrachage devra être menée. Des délégués au sein du Conseil Municipal devront être désignés afin qu'ils puissent évoquer ce problème auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust qui gère le lit des cours d'eau.

Cimetière : L'édification de la clôture au cimetière est achevée.

Bâtiments communaux : Mise aux normes électriques effectuée à l'atelier technique, l'école publique ainsi qu'au complexe de l'Oust.

Ecole publique et atelier technique communal : Un lino a été mis en place dans le bâtiment modulaire à l'école publique et un lavabo a été installé à l'atelier technique communal.

Stade municipal : Lors de l'effraction de la buvette au stade municipal, des portes avaient été endommagées. Le montant du préjudice s'élève à 5 404.40 €, l'assurance communale restituera la somme de 3602 €. Les travaux de remplacement devraient débuter par l'entreprise Métallerie-Serrurerie FRANCOIS de Bains-sur-Oust vers la mi-octobre.

Action sociale : Les listes de distribution ont été définies pour chaque membre de la commission « Action Sociale».

Commission « Embellissement-Espaces Verts » : Courant janvier 2021, la commission envisage de réunir les enfants, nés en 2020, aux abords de la mairie et un arbre ou autre symbolique y sera planté.

Commission « Nature et environnement » : La commune est propriétaire d'un terrain nu au sein de la résidence de la Brambohaie. Cette parcelle, initialement prévue pour agrémenter le lotissement d'un espace vert, mesure environ 2000m², est dotée d'une table de pique-nique, et l'on y accède par une voie piétonne en provenance de la résidence. La nouvelle commission municipale « Nature et Environnement » souhaiterait, avec la collaboration des habitants du secteur, affecter cet espace à un projet participatif afin de déterminer le devenir de cette parcelle.

Voirie : En complément de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), il a été installé deux poteaux incendies situés au croisement de la rue de la Sablière et Rue d'Allaire et au croisement des 4 Chemins. Les panneaux « participation citoyenne » ont été en partie installés aux limites de l'agglomération. Un administré avait sollicité la commune afin d'acquérir une partie du chemin piétonnier situé derrière son habitation « Rue des Résidences de l'Oust ». Le conseil Municipal a donné un avis défavorable.

Participation citoyenne –Plan communal de sauvegarde : Des bénévoles de la participation citoyenne ont surveillé une habitation dont les propriétaires étaient partis en vacances.

Commission « Communication » : Les avis à la population sont mis à jour très régulièrement sur le panneau d'affichage et sur le site de la commune et également sur l'application intra-muros. Mr le Maire remercie vivement les personnes en charge de cette mission.

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

PROJET DE VOIES DOUCES – PLAN DE FINANCEMENT

Mr le Maire rappelle que par délibération du 18 août 2020, le Conseil Municipal a désigné le bureau d'études en charge du projet d'aménagement de voies douces communales et de liaisons intercommunales. Le projet est estimé à 200 000.00€HT. Le Conseil Municipal valide le plan de financement et charge Mr le Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des différents partenaires.

MAISON DES ASSOCIATIONS : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une maison des associations et de l'enfance dans le bâtiment occupé autrefois par la mairie et une congrégation de sœurs. Compte tenu de l'état du projet et de la volonté des élus à le voir se réaliser, il est nécessaire de désigner un nouveau maître d'œuvre. Mr le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 450 000.00€HT.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager une consultation en procédure adaptée du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une maison des associations et de l'enfance.

ENSEMBLE PERISCOLAIRE : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE

Mr le Maire rappelle les orientations de la profession de foi. L'édification d'un ensemble périscolaire, regroupant garderie, restaurant et centre de loisirs, constitue la priorité des projets communaux. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager une consultation en procédure adaptée du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ensemble périscolaire.

LOTISSEMENT DU MONDE DAVY : CONSULTATION BUREAU D'ÉTUDES

Mr le Maire fait part aux élus du nombre grandissant de demandes de terrains constructibles. Tous les espaces identifiés au PLU (dents creuses, lotissement des résidences de l'Oust) ont été comblés et il devient impératif de disposer de nouvelles zones à construire si l'on souhaite attirer de nouvelles familles. Le Monde Davy est identifié en tant que zone à ouvrir rapidement à l'urbanisation. Cependant, la démarche de maîtrise foncière dans ce secteur, initiée par l'ancienne mandature, s'est heurtée à la contestation de 2 propriétaires, conduisant la commune à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, actuellement toujours en cours. Face à la durée prévisible de cette procédure, Mr le Maire suggère de conduire parallèlement l'étude de faisabilité et d'aménagement d'un lotissement dans cette zone et de désigner un bureau d'études pour cette mission. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à engager une consultation en procédure adaptée du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un lotissement au Monde Davy.

HALAGE DE L'OUST : CONVENTION AVEC LA REGION BRETAGNE

Mr le Maire présente la situation du chemin de halage le long de l'Oust, depuis le parking du cimetière jusqu'à la Beaulouise. Afin de permettre à la commune d'avoir la charge de l'entretien du halage et de réglementer le stationnement des véhicules de tourisme dans cette zone, un projet de convention de superposition d'affections avec la Région, est proposé à l'assemblée. Le Conseil Municipal valide la convention et autorise Mr le Maire à la signer.

MISSION LOCALE DU PAYS DE REDON ET DE VILAINE-DESIGNATION DELEGUES

Mr le Maire indique à l'assemblée que Redon Agglomération a la compétence « Insertion » et que, selon ses statuts, les communes adhérentes sont représentées par leur délégué communautaire ayant voix délibérative. Ainsi, pour SAINT-PERREUX, le représentant au conseil d'administration de la Mission Locale est Mr Lionel JOUNEAU, Maire de la Commune. Par ailleurs, les statuts ne permettent pas aujourd'hui la désignation d'un suppléant, or Mr le Maire explique sa volonté d'en désigner un, sous réserve d'évolution des statuts de la Mission Locale. Le Conseil Municipal désigne Mr Lionel JOUNEAU, représentant titulaire au conseil d'administration de la Mission Locale, Mme Anne-Sophie REGENT, déléguée suppléante sous réserve de l'évolution des statuts.

NOMINATION D'UN ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mr le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner un élu référent sécurité routière (E.R.S.R.) et son suppléant. Ses missions seront de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur précieux pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière. Le Conseil Municipal désigne « référent sécurité routière » Mr Jean-Jacques FRADIN, Suppléant : Mme Pauline DUCHÊNE

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Par courrier en date du 21 juillet 2020, le Préfet a demandé aux maires de lui transmettre leurs propositions de membres de la commission de contrôle des listes électorales, ces derniers étant ensuite nommés par arrêté préfectoral, pour une durée de 3 ans. Après étude, Mr le Maire propose la composition suivante validée par le Conseil Municipal :

Conseiller Municipal : Titulaire FRADIN Jean-Jacques, 6 rue d'Allaire ; Suppléante MORICE Laurence, 32 La Graë

Délégué Administration : Titulaire MOTEL Michel 6 La Vérie ; Suppléant SEVESTRE Louis 4 Impasse du Péré

Délégué Tribunal Judiciaire : Titulaire ROUILLE Thierry 23 rue du Verger ; Suppléant COQUERANT Dominique 21 rue du clos de ressac

REDON AGGLOMERATION-DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal approuve le principe de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines, sur le périmètre précédemment établi (canalisations des bourgs principaux seulement), à compter du 1er janvier 2020; approuve le principe de gestion budgétaire à l'échelle communale; précise que la convention avec REDON Agglomération sera formalisée au second semestre 2020; autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

REDON AGGLOMERATION - Commission Intercommunale des Impôts Directs

Mr le Maire indique à l'assemblée délibérante que la loi de finances rectificative du Code Général des Impôts rend obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale. Cette commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres de l'EPCI pour ce qui concerne les locaux commerciaux et les biens divers. La commission est composée de 11 membres dont le Président de Redon Agglomération, 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. En conséquence, le Conseil Municipal propose :

Titulaire : THEOU Marie-Thérèse, 8 rue de la Chesnaie, née le 12/10/1959, catégorie contribuable TH-TFB-TFNB

Suppléant : JOUNEAU Lionel, 7 La Pijouche, né le 19/05/1961, catégorie contribuable TH-TFB-TFNB-T

REDON AGGLOMERATION - Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Mr le Maire indique aux membres que, par délibération en date du 15 juillet dernier, le Conseil Communautaire a fixé la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges à un représentant titulaire et un suppléant par commune. Le rôle de cette commission est d'évaluer le transfert des charges des communes vers l'agglomération. Les élus décident de nommer : Lionel JOUNEAU, Titulaire ; Marie-Thérèse THEOU, Suppléante.

REDON AGGLOMERATION - REGIES ASSAINISSEMENT ET ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire a créé les régies Assainissement et Ordures Ménagères. Il est demandé à chaque commune membre de désigner un délégué pour participer aux travaux de chacune d'elles. Les élus décident de nommer : Gérard MONTOIR, Régie Assainissement ; Patrice KERVADEC, Régie Ordures Ménagères

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Le Conseil Municipal autorise Mr le maire à remplacer le personnel titulaire momentanément indisponible, ou à renforcer les services en cas de surcroît d'activité: en procédant au recrutement direct d'agents non titulaires, en faisant appel au service de remplacement du Centre

de Gestion de la Fonction Publique Territoriale avec lequel une convention de mise à disposition de personnel sera signée ou autre structure de mise à disposition de personnels.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Mr le Maire explique que la LOI n° 2020-692 du 8 juin 2020 visant à améliorer les droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant, prévoit un allongement du congé du « deuil ». A compter du 1er juillet 2020, ce congé passe à 7 jours ouvrés lorsque : l'enfant est âgé de moins de 25 ans, quel que soit son âge, si l'enfant décédé était lui-même parent ou en cas de décès d'une personne âgée de moins de 25 ans à sa charge effective et permanente. Le congé reste d'une durée de 5 jours dans l'hypothèse où l'enfant a plus de 25 ans, sans enfant propre. Au-delà du congé pour décès, le texte crée un congé de deuil de 8 jours pour tout salarié, et sur justification, en cas de décès d'un enfant âgé de moins de 25 ans ou d'une personne âgée de moins de 25 ans à sa charge effective et permanente. Ce congé peut être fractionné, dans des conditions qui seront fixées par décret. Il peut être pris dans un délai d'un an à compter du décès de l'enfant. Pour en bénéficier, le salarié doit informer l'employeur au moins 24h avant le début de chaque période d'absence. Le Conseil Municipal se prononce favorable.

INFORMATIONS

Voies douces: Présentation aux élus de l'avant-projet suggéré par le cabinet A'DAO, pour la phase 1 située rue du Stade.

Maison de l'Enfance et des Associations: Les contours du projet pourraient être modifiés, générant une baisse du coût prévisionnel. En outre, il convient de relancer rapidement le projet afin de ne pas perdre le bénéfice des subventions déjà accordées, à savoir PST, DETR et Fonds de Concours, représentant une enveloppe totale de 246 969.05€.

Restaurant scolaire: Mr le Maire se félicite de la qualité des repas confectionnés sur place qui ravissent les papilles des enfants.

Lotissement au Monde Davy: Mr le Maire fait le récit de l'historique de ce projet initié par l'ancienne mandature. La demande en terrains à construire est aujourd'hui très forte, et la municipalité doit proposer une offre à la hauteur.

Service Animation: L'animatrice recrutée en CDD jusqu'au 31 août a trouvé un autre emploi en collectivité. Les élus saluent son travail dynamique au service des jeunes.

Bien sans maître: Il s'agit d'immeubles dépourvus de propriétaires ou dont les impôts fonciers n'ont pas été payés depuis de nombreuses années. Mr le Maire explique que 2 terrains ont été identifiés par les services préfectoraux sur notre territoire, les élus sont favorables au lancement de la procédure au profit de la commune.

WC publics: Eu égard à la vétusté de l'équipement actuel situé derrière l'église, la commission Bâtiments étudie les solutions possibles pour le remplacer. Une première proposition de l'entreprise Sagelec est présentée aux élus, sur 2 modèles : en bois ou en béton. Quel que soit le modèle, ils sont équipés chacun d'un lavage/désinfection/séchage automatiques, système biozone de désinfection de l'air, un wc PMR, 2 urinoirs et un local technique.

Buts de foot: Une défectuosité a été identifiée par la Socotec sur nos buts dédiés aux jeunes. Il convient de changer rapidement ces équipements. Plusieurs devis; à savoir 4 buts de 6mx2.10m, il faut compter entre 3 000.00 et 3 500.00€.

PLU: L'entreprise ERE, 1er employeur de la commune, a acheté un terrain en zone A à côté de son entreprise. Face à l'augmentation de ses marchés, elle souhaiterait y implanter une nouvelle ligne de production favorisant ainsi la création de 3 emplois. Pour pouvoir agrandir ses locaux, elle sollicite la commune aux fins de modifier le PLU et faire évoluer la classification dudit terrain en zone constructible. Après consultation, les services de la DDTM préconisent une révision allégée du document d'urbanisme. Les élus se montrent favorables à l'évolution du PLU dans ce sens.

Rentrée scolaire: Effectifs en légère baisse : 45 à Victor Hugo et 58 à Saint-Joseph

Garderie municipale : elle a été délocalisée dans la salle ALSH de l'école Victor Hugo afin de libérer l'espace à la salle Pétroc. Un agent communal apporte son soutien pour l'encadrement des élèves de St-Joseph, allant à la garderie le soir.

Restaurant scolaire : il occupe désormais toute la salle Pétroc afin de respecter le protocole sanitaire. La salle socioculturelle est libérée des services périscolaires permettant ainsi la reprise des activités associatives. Une personne sous contrat de l'AIDE apporte une aide au service au restaurant scolaire.

Vie économique: Une demande a été formulée par un boulanger souhaitant installer un distributeur de pain sur la commune. Considérant qu'il s'agirait d'un service supplémentaire apporté à la population, sans nuire au commerce en place, la commission y a émis un avis favorable et va étudier le projet. Le Conseil Municipal est ravi de cette proposition qui devra toutefois faire l'objet d'une étude précise, notamment sur le trafic routier généré par cette installation. Un autoentrepreneur en Food Truck a demandé à pouvoir s'installer, une fois par semaine dans le bourg, et proposer burgers, tartines, etc. Considérant que le commerce du bourg propose déjà ces mets, la commission a émis un avis défavorable.

Vie associative et Animations: Une nouvelle association a été créée : Never Give Up VTT, dédiée à l'activité de loisirs en VTT. Les associations ont pu reprendre leurs activités en respectant un protocole sanitaire précis, rédigé avec la mairie.

Action Sociale: les colis de Noël seront distribués aux plus de 75 ans

Lotissement des Résidences de l'Oust: Les élus rappellent le débat au sujet de l'arbre situé derrière l'atelier. Les conclusions du conseil ont fait l'objet d'un courrier adressé aux propriétaires ayant émis une requête.

Voirie: 56 propriétaires des bois de la Beaulouise et au Rocher Gourlin ont reçu un courrier les informant de l'état de certains arbres dans ces zones qui menacent de tomber sur la voie. Seules 5 réponses ont été enregistrées en mairie.

Terrains de foot: Lors du remplacement des lampes au stade par le SDEM, un court-circuit s'est produit pendant la manœuvre endommageant le boîtier électrique de l'éclairage et l'horloge du système d'arrosage.

Médiathèque: Elle a ouvert le 5 septembre, avec un protocole sanitaire à respecter.

Tennis: Le terrain extérieur n'est plus fermé à clef.

Atelier Pêche Nature: AAPPMA du Mortier de Glénac proposera des séances d'initiation à la pêche pour les jeunes, en 2021.

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation du projet de liaisons douces par le cabinet A'DAO

Présentation du nouveau format du site Internet communal par la commission Communication

PROJET DE SANITAIRES PUBLICS – PLAN DE FINANCEMENT

Mr le Maire présente les travaux de la commission Bâtiments concernant le remplacement des sanitaires publics actuels, devenus vétustes. Après consultation des entreprises, l'ensemble du projet, regroupant le terrassement (devis de LEMEE TP) et l'implantation du bloc de sanitaires (devis de SAGELEC), s'élèverait à 39 356.26€HT. A cela s'ajoutent les frais de raccordement aux réseaux électriques gérés par Morbihan Energies, dont 3 330.00€ resteraient à la charge de la commune, après participation du syndicat. Le Conseil Municipal s'accorde sur le projet global, autorise Mr le Maire à signer les devis présentés, valide le plan de financement présenté et charge Mr le Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des différents partenaires.

PLU– RÉVISION ALLÉGÉE – DOSSIER DE LA GRAË

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme a été approuvé le 24 février 2015 et a fait l'objet de modifications le 13 décembre 2016 et le 11 juin 2019.

Mr le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de lancer une révision du PLU, exposant l'objectif suivant :

Permettre l'agrandissement d'une entreprise locale constituant le premier employeur de la commune, et favoriser ainsi l'activité économique du territoire. Cela implique de transformer le zonage Aa de la parcelle cadastrée ZB656 en Ai, et ainsi procéder à la modification des pièces graphiques et écrites du PLU.

Mr le Maire précise que la procédure ci-dessus est prévue par l'article L 153-34 du code de l'urbanisme.

PLU– RÉVISION ALLÉGÉE – DOSSIER DE LA RENAUDAIE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme a été approuvé le 24 février 2015 et a fait l'objet de modifications le 13 décembre 2016 et le 11 juin 2019.

Au titre de l'intérêt général, Mr le Maire expose à son Conseil Municipal le motif qui est mis en avant pour lancer une révision allégée du PLU, à savoir : Permettre l'implantation d'un camping déclaré dans le village de La Renaudaie, favorisant ainsi l'activité économique du territoire et son attractivité touristique, et apporter une réponse au manque de modes d'accueils de tourisme dans le secteur redonnais. Cela implique de faire évoluer le zonage Aa des parcelles concernées par l'accueil de cet équipement, et ainsi procéder à la modification des pièces graphiques et écrites du PLU. Mr le Maire précise que la procédure ci-dessus est prévue par l'article L 153-34 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré pour le dossier de La Graë et pour le dossier de La Renaudaie, **Le Conseil Municipal**,

DECIDE de prescrire la révision du plan local d'urbanisme pour le motif évoqué ci-dessus ; d'engager dès à présent, une concertation publique avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et de fixer les modalités suivantes pour la concertation : Registre mis à disposition du public pour recueillir ses observations, Information par voie de presse, d'affichage en mairie et de publication sur le site internet communal ; **DIT** que la présente délibération sera notifiée au préfet et aux personnes publiques visées par cet article ; **DEMANDE** au maire de procéder aux formalités prévues aux articles L 153-11 suivants du code de l'urbanisme ; **DIT** que le projet sera soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées; **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées.

INFORMATIONS

PLU: La révision du document pour 2 dossiers simultanés, va nécessiter la désignation d'un bureau d'études. Une consultation est en cours et l'attribution du marché fera l'objet d'une décision du maire.

Rapport d'activités 2019: Mr le Maire présente à l'assemblée les rapports d'activités de Redon Agglomération et de Morbihan Énergies.

Tempête Alex: Les vents violents ont occasionné de nombreux désordres sur le département. La commune a été relativement épargnée et les dégâts constatés sont mineurs : chutes d'arbres sans gros dommages et coupures d'électricité et d'Internet sur une journée.

Marchés publics: Les consultations en cours sont les suivantes : Contrats d'assurances : 8 entreprises ont téléchargé le dossier.

Lotissement du Monde Davy et rue de la mairie : 23 entreprises ont téléchargé le dossier. Maison de l'enfance : 25 entreprises ont téléchargé le dossier

Voirie: Suite à la consultation pour le Pata, le curage des fossés et l'hydrocurage de traversées de routes, 2 devis seront étudiés par la commission (un sur l'ensemble des missions et un autre uniquement sur le curage).

Ombrière photovolaïque: En plus de l'autoconsommation collective, ce projet concernait initialement l'alimentation directe du complexe socioculturel. Après réflexion, l'alimentation directe de la mairie a également été suggérée à Morbihan Énergies, ce raccordement supplémentaire nécessitant un surcoût de raccordement qui devait être supporté par la commune. Après négociation, le syndicat a accepté de financer également ces travaux.

Médiathèque: 2 bénévoles ont souhaité mettre fin à leur participation, et d'autres personnes ont été sollicitées pour intégrer l'équipe. Par ailleurs, les élus référents seront prochainement formés à l'utilisation du logiciel Orphée..

Enfance et Jeunesse: Lors de la réunion CIAS, un bilan mitigé a été dressé sur la fréquentation des structures du territoire pendant l'été. La crise sanitaire semble être la principale responsable de cette baisse des effectifs. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur des projets collectifs. CME : les enfants iront visiter un Pump Track le 26 octobre à Sérent.

Téléthon: Quelques animations seront proposées dans le respect des gestes barrière.

Brambohaie: Suite à la rencontre des habitants de la résidence, la commission Nature et Environnement étudiera les propositions évoquées sur le devenir du terrain estampillé Espace Vert du lotissement.

Ordures ménagères: Depuis la mise en œuvre de la redevance incitative, l'agglomération se satisfait de constater une diminution des déchets ménagers, et une hausse du tri. Par ailleurs, les déchets verts sont toujours aussi importants.

Périscolaire: Il a été décidé de maintenir l'organisation actuelle jusqu'au 31 décembre : maintien de la garderie municipale à l'école Victor Hugo libérant ainsi entièrement la salle Pétroc au profit du restaurant scolaire.

Conseil des Sages: Le règlement est à définir et les modalités d'organisation de cette instance seront proposées au prochain Conseil Municipal.

Rue du 19 mars: Certains automobilistes se garent sur le passage piéton ou sur le trottoir situé derrière la maison médicale. Une solution est à trouver pour faire cesser ces incivilités.

ENFANCE – JEUNESSE

Le mardi 1er septembre 2020, les élèves ont repris le chemin de l'école pour cette nouvelle année scolaire 2020 / 2021.

Ecole Victor Hugo

Pierric DIGUET

Anne-Gaëlle RYO

Céline GABRIELI

Marie-Laure MONNIER

L'école Victor Hugo accueille 44 élèves répartis sur 3 classes :
Maternelles : Céline GABRIELI (enseignante) + Marie-Laure MONNIER (ATSEM) ; CP – CE1 – CE2 : Pierric DIGUET (enseignant et directeur) ; CM1 – CM2 : Anne-Gaëlle RYO

Plusieurs temps forts sont prévus cette année :
6 Séances piscine pour les CP/CE1/CE2 en octobre et novembre ;
4 journées Voile/kayak à l'Etang Aumée en Septembre ; des sorties au cinéma et théâtre ; ainsi que de la musique avec un intervenant du conservatoire

Les projets :
Toute l'école participera à la semaine du goût en Octobre ; Les élèves de CP/CE1/CE2 créeront une nouvelle dans le cadre d'un concours d'écriture au niveau régional ; Suite de l'aménagement de la cour ; Election d'éco-délégués et mise en place d'actions en faveur du développement durable ; Les élèves de CM s'initieront à la programmation informatique avec les robots THYMIO

Coordonnées :
Ecole Victor Hugo – 7 Rue de la Chesnaie – 56350 ST PERREUX – 02 99 71 10 11 – ec.056264h@ac-rennes.fr
Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole Victor Hugo (APEA) : apea.ecole.victorhugo@gmail.com – 07 68 09 18 84

Ecole Saint-Joseph

Marine RIO

Odile RENAULT

Mickaëla RIVIERE

Chloé LE MASLE

Cécile RONDOUIN

Charlène DANET

L'école St Joseph compte 41 familles pour 59 élèves repartis sur 3 classes.
Les 19 élèves de maternelles sont encadrés par Odile Renault ainsi que par l'ASEM Charlène Danet.
Les CP – CE1 par Marine Rio (chef d'établissement) et les CE2-CM1-CM2 sont encadrés par Mickaëla Rivière (lundi, mardi et vendredi) et par Chloé Le Masle (le jeudi).
L'équipe pédagogique compte également une enseignante spécialisée (Cécile Rondouin) qui apporte son aide aux élèves de plusieurs écoles du secteur pour des besoins ponctuels.
Le thème de cette année 2020 / 2021 portera sur les métiers : les parents sont invités à venir faire découvrir aux enfants leurs métiers tout au long de l'année (métiers de la santé, artistiques, en rapport avec l'artisanat, le bâtiment, le goût ou encore l'environnement).

Plusieurs sorties sont prévues cette année : piscine, théâtre, cinéma.
Compte tenu du contexte sanitaire, l'Apel ne pourra organiser cette année son loto ni la vente de viennoiseries (livrées à domicile) et doit interrompre la collecte des journaux jusqu'au 1er décembre.

Coordonnées :
Ecole St Joseph – 8, Rue de la Mairie – 56350 ST PERREUX – 02 99 72 16 50 – stjoseph.stperreux@wanadoo.fr

CENTRE DE LOISIRS

A chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et Août), le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans au sein de l'école publique. Sa capacité d'accueil est de 20 enfants maximum. L'équipe d'animateurs propose pour la période un programme d'activités permettant aux enfants de découvrir le monde qui les entoure, de développer leur sens artistique, technique et scientifique, de découvrir de nouvelles activités.
Lors des vacances d'automne, une trentaine d'enfants a participé aux animations proposées qui avaient pour thème le loup et petites et grandes frayeurs. Des sorties ont ponctué ces vacances : poney pour les plus jeunes, jump session pour les plus grands, cinéma ou encore piscine. Réouverture aux vacances de février.

MEDIATHEQUE

Prix des lecteurs

La date limite du vote est fixée au **dimanche 22 novembre 2020.**
Votez pour votre livre préféré sur le site des médiathèques mediatheques.redon-agglomeration.bzh
Contact et renseignements : Stéphanie 06 77 25 67 43 ou enfanceetjeunessewanadoo.fr

ESPACE JEUNES

L'espace jeunes « Le Bocal » a ouvert ses portes pendant les deux semaines de vacances scolaires de la Toussaint. Céline, animatrice vacataire au CIAS, a assuré les animations auprès de nos jeunes pérusiens qui ont été nombreux à fréquenter le « Bocal ».
Des sorties et animations extérieures ont également été plébiscitées : soirée « Ce soir tout est permis », cinéma, futsal, paintball, …
Merci à Lucie Berthe qui a œuvré auprès des jeunes ; Bonne chance à elle pour son nouveau job.

LE CME

Après un arrêt forcé de 4 mois dû au confinement, le **C**onseil **M**unicipal des **E**nfants (**CME**) a pu se réunir à nouveau mi-juin afin d'avancer sur la mise en œuvre de leurs idées. Un projet fait l'unanimité : la création d'un « PUMPTRACK », parcours de glisse universelle pour les engins non motorisés à roues ou roulettes *(skate, rollers, trottinette, BMX, VTT, …)*.
Le 26 octobre dernier, c'est accompagné de Mr Le Maire et 3 membres du conseil municipal que les enfants du CME se sont rendus à Sérent (56) pour aller voir une piste de Pumptrack mise en service en août 2020. Certains avaient apporté trottinettes et rollers, et ont ainsi pu s'essayer à la glisse sur le parcours. Au retour, tous ont été confortés dans leur idée de porter ce projet auprès du conseil municipal pour le convaincre d'avoir ce type de structure à Saint-Perreux.

Vie associative

REPRISE DES ACTIVITÉS

Le jeudi 3 septembre, le Maire Lionel JOUNEAU et Patrice KERVADEC, Adjoint à la vie associative, avaient convié les représentants des associations pérusiennes afin de mettre en place la reprise des activités dans ce contexte de crise sanitaire. Un protocole a ainsi été validé par tous pour une utilisation en toute sécurité des locaux et équipements mis à disposition par la municipalité.

Les Marsouins :

Coup d'envoi de Jolann lors du match de coupe de France St-Perreux contre Elven, le dimanche 6 septembre à St-Perreux.
Avec l'équipe du FC St-Perreux posant avec les couleurs des Marsouins

Sportez-Vous Nature :

Domaine d'activité : **Course à pied (Trail Off) au plus proche de l'environnement naturel**
Activité principale : Partages et Rencontres entre Runners/Trailers sans frais d'adhésion (notion de Sympathisant pour les participant.e.s).
Référent/Contact : Didier DEBRAY – 7 Résidence La Brambohaie, 56350 Saint-Perreux
Tél. : 06 40 59 78 88 – **didier56350@free.fr**
Cartographie Social Media : https://linktr.ee/DidierDebray

Never Give Up VTT :

Ouverte à tous, le but principal de l'association est de promouvoir la pratique d'un VTT durable sur le Pays de Redon.
Pour les joindre **:** Mail : nevergiveupvtt@gmail.com
Facebook : https://www.facebook.com/NeverGiveUpVTT
Instagram : https://www.instagram.com/nevergiveupvtt/

FC St-Perreux :

Nous nous sommes quittés bien malheureux à l'issue de ce week-end de mars où le pays entrait en confinement, et où nos courageux bénévoles tentaient de sauver comme ils le pouvaient la traditionnelle soirée Créole du FC St Perreux, si importante pour nos finances.
Le club a touché du doigt à cette occasion la solidarité des habitants de notre commune. Nombre de Pérusiens, pas forcément concernés initialement par cette soirée, nous ont ainsi spontanément apporté leur soutien en participant à l'opération « repas à emporter » mise en place dans l'urgence. Un grand merci à vous tous, mais aussi et bien sûr à notre fidèle Chef Mario pour sa partition culinaire parfaite.
Bon ! Passé ces dernières embrassades de pré-confinement, le FC St Perreux a mis la clé sous la porte pour quelques semaines.
Et puis comme il faut bien faire avancer la machine du FC, nous sommes prudemment revenus vers notre stade fétiche... un peu sur la pointe des pieds… en gardant nos distances… et bien entendu tous munis de notre nouveau meilleur ami : le masque chirurgical…
Et aujourd'hui on peut dire que c'est reparti, oh pas vraiment comme avant... protocole oblige, mais joueurs, éducateurs et dirigeants ont repris le chemin du terrain et c'est bien là l'essentiel.
Dans le détail ça donne une utilisation quasi-quotidienne des installations de la commune, pour des entraînements et des matchs de compétition, pour la centaine de licenciés qui arment notre école de football et nos équipes seniors.
Le protocole mis en place en lien avec la municipalité est contraignant bien sûr, mais il nous permet de continuer à faire vivre le FC dans des conditions de sécurité sanitaire indispensables à la protection de tous.
Prenez soin de vous et vive St Perreux, vive le FC, vive la vie !!!

L'ASL :

Aquarelle

Tricot

Art floral

Marche

L'A.G.E. :

Circuit training

Zumba

Cardio training

Pilates

Yoga

Gym tonique

Badminton

Malheureusement les activités ont été à nouveau suspendues le 30 Octobre suite aux nouvelles mesures gouvernementales de confinement face à la Covid.

Et ne manquez pas la nouvelle édition Téléthon 2020 à Saint-Perreux

A Saint-Perreux, cette année le téléthon sera virtuel mais bien réel ! Le téléthon sera en e-collecte. Pour tout savoir, allez sur le lien suivant pour lancer votre défi et faire votre don :

https://soutenir.afm-telethon.fr/mairiedestperreux :

Bienvenue sur cette cagnotte pour le Téléthon à St Perreux.

Du 15 novembre au 15 décembre, vous pouvez participer en faisant un simple don et/ou en vous lançant un défi, par exemple, comme les années passées, une randonnée à pied ou à vélo (1km parcouru = 1 € minimum), en respectant les consignes liées à la Covid : durée maximale de 1h et périmètre maximal de 1 km à partir du domicile. Vous pouvez imaginer relever votre défi sur votre vélo d'appartement ou vous lancer d'autres sortes de défis.

Une page facebook vous proposera également de partager vos photos et/ou videos.

Vous avez la possibilité de rester anonyme en cochant la case avant de valider le paiement.

Si vous ne souhaitez pas faire un don en ligne, vous pouvez déposer un chèque dans l'urne mise à disposition à la mairie, à l'ordre de l'AFM Téléthon, ou encore composer le 3637.
L'AFM compte sur vous pour faire grimper le compteur et vous remercie.

Le Téléthon 2020 portera les visages des victoires remportées sur la maladie grâce à la mobilisation de tous : Hyacinthe, Soheÿnn, Augustin, Alix, Jules… et bien d'autres enfants qui ont bénéficié d'une thérapie génique grâce à laquelle ils trouvent la force de grandir. Et les résultats sont là, leurs parents les voient progresser, respirer seuls, bouger, vivre…

Les festivités de Noël terminées, le sapin perdra ses aiguilles, les cadeaux autour auront disparu, Il sera temps de se séparer du conifère qui encombre le salon.
La municipalité vous propose de déposer votre sapin de noël du 4 au 24 janvier 2021 près du conteneur à verre sur le parking du complexe de l'Oust.
Ils seront ultérieurement broyés et utilisés pour le paillage des massifs.

Flash Infos édité par la commune de Saint-Perreux
Directeur de Publication : Lionel Jouneau, Maire
Comité de rédaction :
Joëlle Guimard, Patrice Kervadec, Anne-Sophie Régent, Michel Seguy, Emilie Jouvance, Richard Guillevic
Photos : Commission Communication et archives de la commune, associations
Impression : Photext-Vannes
Date de publication : Novembre 2020

Retrouvez l'ensemble des événements, actualités, photos, agenda sur

www.saint-perreux.fr